

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN DE LA VOUGE INTER CLE NAPPE DE DIJON SUD

Secrétariats techniques et administratifs :
Syndicat du Bassin versant de la Vouge
25 avenue de la gare
21220 GEVREY-CHAMBERTIN

Réunion de la commission Gestion Quantitative et Volumes Prélevables
14 février 2017 à 9 h 30 - GEVREY CHAMBERTIN
COMPTE-RENDU 2017-05

Etaient présents :

Au titre de la CLE de la Vouge et de l'Inter CLE

Madame Florence ZITO (CLE de la Vouge)
Messieurs Frédéric FAVERJON (InterCLE Nappe de Dijon Sud)
Claude REMY (Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint-Georges)
Jean François COLLARDOT (Syndicat du Bassin versant de la Vouge)
Benoit COLLARDOT (Syndicat des Irrigants de Côte d'Or)
Christophe CHARTON (DDT de Côte d'Or)

Au titre des EPCI non membres de la CLE de la Vouge et de l'Inter CLE

Madame Clothilde MAILLOT (Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint-Georges)
Messieurs Laurent ROUANET (Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint-Georges)
Alexandre HABERT (SIE de Seurre Val de Saône)

Autres Invités

Mesdames Lisa LARGERON (Syndicat du Bassin versant de l'Ouche)
Gwendoline MOMBERTRAND (InterCLE Nappe de Dijon Sud)
Messieurs Julien MOREAU (CLE Tille)

Edouard LANIER (Syndicat du Bassin versant de la Vouge)
Nicolas CHEYNET (Conseil Départemental de Côte d'Or)
Nicolas BOILLIN (CLE Vouge)

Excusés

Mesdames Christine DURNERIN (CLE Ouche)
Laure OHLEYER (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or)
Pauline GUYARD (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)
Valérie AUGUSTE (Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté)
Claude VALENTIN (CU du Grand Dijon)

Messieurs Hubert POULLOT (Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint-Georges)
André DALLER (Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint-Georges)
Didier REDOUTET (CLE de la Tille)
Lionel HOUEE (SIE de Brazey-en-Plaine)
Jean Pierre FERREUX (SE de la Râcle)
Maurice CHEVALLIER (SIE de Vosne-Romanée)
François ROLIN (SIE de Seurre Val de Saône)
Olivier GIRARD (CU du Grand Dijon)
Damien BAUMONT (Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or)

ORDRE DU JOUR : Réunion N° 5 du Groupe de Travail sur le suivi des Volumes Prélevables et la gestion quantitative sur le Bassin de la Vouge et la Nappe de Dijon Sud

- Rappel du contexte réglementaire et des volumes attribués
- Point sur les procédures de révision des autorisations de prélèvements
- Point sur les prélèvements et les rendements 2015
- Premier retour sur les prélèvements 2016
- Echange et Débat

1. Mot d'accueil

Mme ZITO, Présidente de la CLE de la Vouge et M. FAVERJON, Président de l'InterCLE accueillent les participants. Ils rappellent que cette commission a pour vocation de se retrouver annuellement afin de faire le point sur les procédures et sur les éventuelles difficultés rencontrées par les différents maîtres d'ouvrages. Avant de transmettre la parole à Mlle MOMBERTRAND et M. BOILLIN, il est fait un tour de table des personnes présentes.

2. Rappel du contexte réglementaire

M BOILLIN rappelle que suite à la reconnaissance en tant que Zones de Répartition des Eaux (ZRE) de la Nappe de Dijon Sud et du bassin de la Vouge tous les prélèvements (hors ceux considérés comme domestiques), sont encadrés par la nomenclature Loi sur l'Eau (rubrique 1.3.1.0), selon les deux cas suivants :

- Autorisation : en cas de prélèvement supérieur ou égal à 8 m³/h,
- Déclaration : dans les autres cas.

M. BOILLIN explique que ces mêmes démarches administratives doivent être portées sur les bassins de la Tille et de l'Ouche, raison pour laquelle leurs représentants (Présidents et Animateurs des CLE) ont été invités à cette réunion.

M. BOILLIN rappelle que toutes les autorisations de prélèvements devaient être mises à jour (ou approuvées) au plus tard le 31 décembre 2014.

En conséquence, depuis l'instauration des VP :

- Chaque industriel individuellement devait déposer une demande de régularisation,
- Les EPCI en charge de l'AEP devaient lancer les procédures de modification de leurs prélèvements,
- La Chambre d'Agriculture a été désignée en tant qu'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de l'irrigation sur les 4 territoires ZRE (Vouge, Dijon Sud, Ouche et Tille). Elle est en charge des demandes pluriannuelles.

M. CHARTON explique que l'OUGC doit déposer une demande pluriannuelle (effective fin 2015) sur les 4 bassins identifiés en ZRE (Vouge, Dijon Sud, Tille et Ouche). Le dossier est en cours d'instruction et doit passer prochainement devant le CODERST. Cela donnera lieu à 4 arrêtés préfectoraux pour l'ensemble des bassins en ZRE.

Par ailleurs, il est rappelé qu'au titre du Code de l'Environnement, l'ensemble des acteurs (AEP, irrigation et industrie) doit avoir une autorisation délivrée par la DDT. Par ailleurs, les gestionnaires de l'AEP doivent nécessairement avoir une autorisation au titre du Code de la Santé Publique (instauration des périmètres de protection), voire au titre du Code Rural (AAC pour les seuls puits Grenelle ou SDAGE RM). Les procédures du Code de la Santé Publique et Code de l'Environnement peuvent être menées en parallèle, mais **elles sont distinctes**.

3. Point sur les prélèvements 2015 et sur les procédures de révision

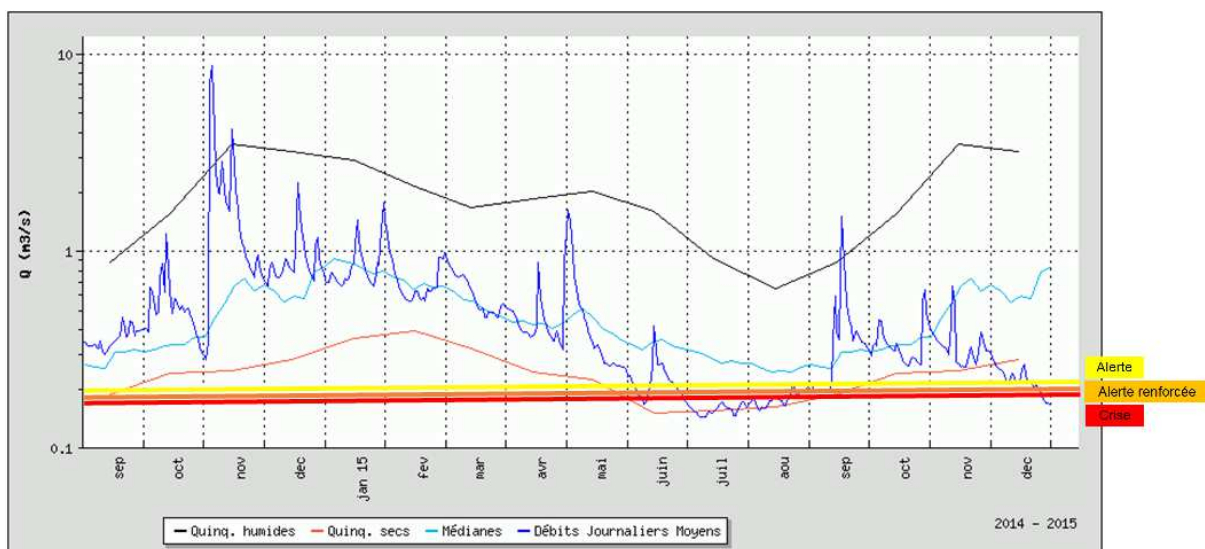
3.1. Limitations d'usage en 2015

Le tableau synthétique ci-dessous présente les limitations d'usage imposées en 2015.

AP Cadre 29/06/15	06/07/2015	10/07/2015	23/07/2015	30/07/2015	06/08/2015	11/09/2015
Vouge	alerte	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte
Bièvre	alerte	crise	crise	crise	crise	crise
Cent Fonts	RAS					
Mesures générales	oui	oui	oui	oui	oui	oui

M. BOILLIN explique que le choix de la station de Brazey en Plaine s'est fait en concertation et se trouve être plus pertinent que la précédente (Trouhans sur l'Ouche) qui imposait des limitations d'usage quand bien même le bassin de la Bièvre n'était pas en tension. Il est également rappelé que dans le cas de l'aquifère de la Bièvre, une baisse piézométrique faible (quelques centimètres) engendre une diminution très importante de l'alimentation de la rivière par la nappe (la rivière est perchée vis-à-vis de la nappe), ce qui explique les crises connues au cours de l'été 2015.

Le graphique ci-dessous présente les débits de la Bièvre (courbe bleu foncée) en 2015 à la station hydrométrique de Brazey-en-Plaine. Les débits du cours d'eau sont pendant deux mois et demi (juillet-août) en dessous des limites d'alerte.

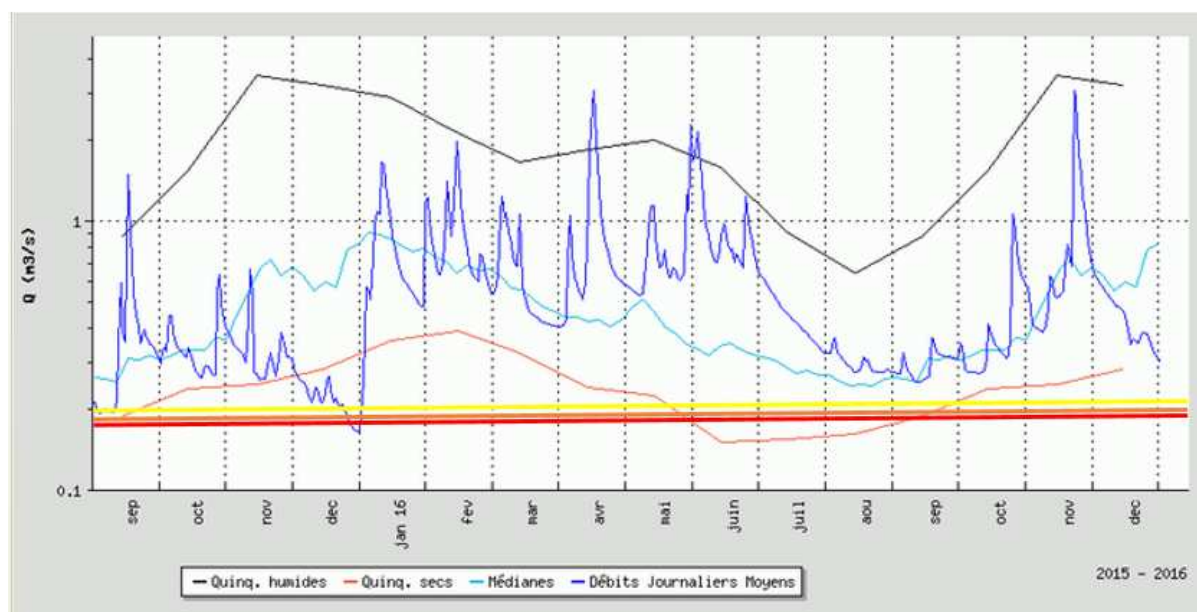


3.2. Limitations d'usage en 2016

Le tableau synthétique ci-dessous présente les limitations d'usage imposées en 2015.

AP Cadre 29/06/15	RAS
Vouge	
Bièvre	
Cent Fonts	

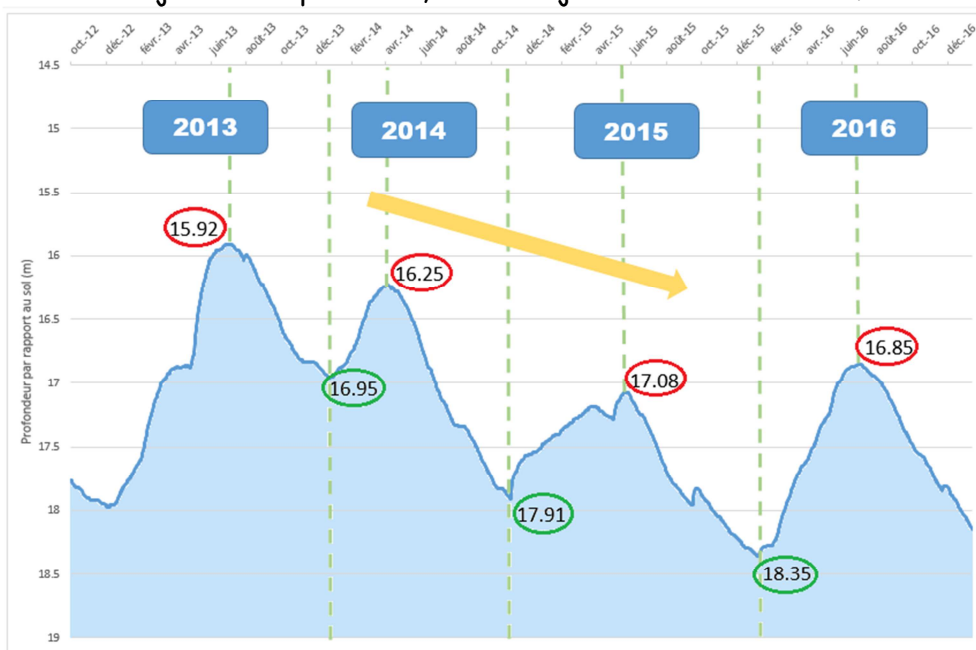
Contrairement à 2015, aucun arrêté de limitation des usages n'a été pris en 2016, en raison d'un printemps pluvieux, entraînant des débits restant supérieurs aux seuils d'alerte comme le montre le graphique ci-dessous.



3.3. La nappe de Dijon Sud

Mlle MOMBERTRAND présente un graphe illustrant la recharge de la nappe de Dijon Sud au cours des dernières années. Elle explique que depuis 2013, il est constaté une nette baisse de la courbe piézométrique. Le niveau de la nappe de l'été 2016 est plus élevé qu'à l'été 2015 en raison d'un printemps pluvieux.

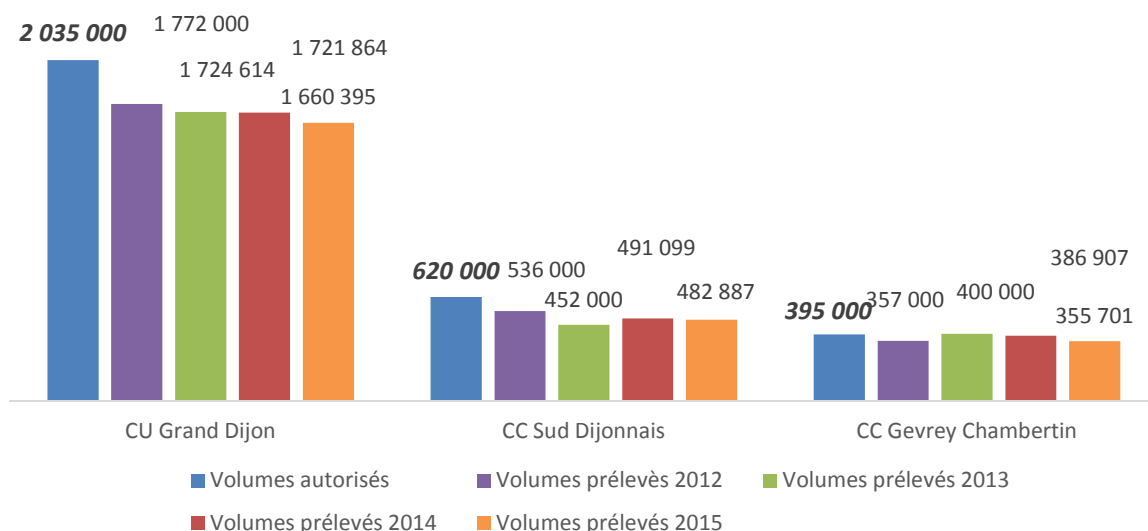
Toutefois la côte piézométrique, qui atteint normalement son niveau de plus basses eaux entre novembre et janvier au plus tard, était toujours en baisse au 1^{er} février 2017.



Après un rappel des volumes prélevables réglementés sur la nappe de Dijon Sud (SAGE de l'Ouche et de la Vouge), Mlle MOMBERTRAND présente le bilan des prélèvements :

VOLUMES PRELEVES AEP	Volume prélevé (m ³)				Tendance			Volume prélevable ³ (m ³)	EPCI
	2012	2013	2014	2015	2012/2013	2013/2014	2014/2015		
CC des Gorgets (pour mémoire) - GD	2 895 000	3 280 000	3 402 812	3 329 614	↗	↗	↘	3 600 000	
Puits de Chenôve - GD	206 000	216 940	222 145	268 321	↗	↗	↗	280 000	
CC de Marsannay-la-Côte - GD	1 107 000	1 060 751	1 047 608	961 816	↘	↘	↘	1 270 000	
Forage de Longvic - GD	459 000	446 923	452 111	430 258	→	↗	↘	485 000	
TOTAL Grand Dijon (hors Gorgets)	1 772 000	1 724 614	1 721 864	1 660 395	↘	↘	↘	2 035 000	CUGD
Puits de la CC du Sud Dijonnais	214 000	181 000	196 005	210 584	↘	↗	↗	248 000	
Forage de la CC du Sud Dijonnais	322 000	271 000	295 094	272 303	↘	↗	↘	372 000	
TOTAL CC Sud Dijonnais	536 000	452 000	491 099	482 887	↘	↗	↘	620 000	CCSD
Forage de la CC de Gevrey Chambertin	357 000	400 000	386 907	355 701	↗	↘	↘	395 000	CCGC
TOTAL NAPPE DIJON SUD	2 665 000	2 576 614	2 599 870	2 498 983	↘	↗	↘	3 050 000	

L'évolution des volumes prélevés, au cours des trois dernières années, par rapport aux volumes prélevables est reprise dans le graphique ci-dessous :



L'évolution des rendements des réseaux dans celui-ci :

RENDEMENTS	Réseau	Rendement observé [p104.3]*				Tendance			Rendement objectif	
		R ₂₀₁₂	R ₂₀₁₃	R ₂₀₁₄	R ₂₀₁₅	2012/2013	2013/2014	2014/2015	R _{objectif}	
BILAN	CC des Gorgets (pour mémoire) - GD	Dijon	78.00%	78.20%	80.12%	80.50%	→	→	→	R.A.S.
	Puits de Chenôve - GD	Chenôve	65.90%	87.80%	75.30%	80.30%	↗	↘	↗	77.75%
	CC de Marsannay-la-Côte - GD	Marsannay-Perrigny	94.20%	73.80%	79.20%	83.50%	↘	↗	↗	77.75%
	Forage de Longvic - GD	Longvic-Ouges	76.20%	75.50%	68.50%	74.80%	↘	↘	↗	75.75%
	Puits et forage de la CC du Sud Dijonnais	13 communes desservies	89.00%	92.50%	84.50%	91.40%	↗	↘	↗	85.00%
	Forage de la CC de Gevrey Chambertin	4 communes desservies	78.30%	70.00%	79.61%	83.00%	↘	↗	↗	75.75%

Les rendements sur la communauté de communes du Sud Dijonnais semblent élevés.

Mlle MOMBERTRAND rappelle que la régularisation des puits AEP de la nappe est effective pour l'ensemble des collectivités. Les arrêtés préfectoraux d'autorisation des prélèvements sont datés :

- Du 24 Avril 2015 pour la Communauté de Commune de Gevrey-Chambertin ;
- Du 25 Août 2015 pour la Communauté de Commune du Sud Dijonnais ;
- Du 3 Février 2017 pour la Communauté Urbaine du Grand Dijon.

Le montage des dossiers s'est fait avec l'appui de l'InterCLE pour les deux communautés de communes.

La chargée de mission présente les volumes prélevés par les irrigants :

	Volume autorisé 2013 (m3)	Volume prélevé 2013 (m3)	Volume autorisé 2014 (m3)	Volume prélevé 2014 (m3)	Volume autorisé 2015 (m3)	Volume prélevé 2015 (m3)*	Volume autorisé 2016 (m3)	Volume prélevé 2016 (m3)*
1 ^{er} mai / 31 octobre	99 921	48 867	99 872	63 681	99 631	131 264	100 000	40 792
1 ^{er} novembre / 30 avril	27 366	0	38 099	17 651	88 850	3 950	38 086	0
TOTAL annuel	127 287	48 867	137 971	81 332	188 481	135 214	138 086	40 792

Il est constaté une augmentation de la consommation entre 2013 et 2015, avec dépassement du volume prélevable estival de 30 000 m³ en 2015, sans pour autant aller au-delà des volumes prélevables annuels. En 2016, il est constaté une forte baisse des prélèvements probablement due aux importantes pluies printanières.

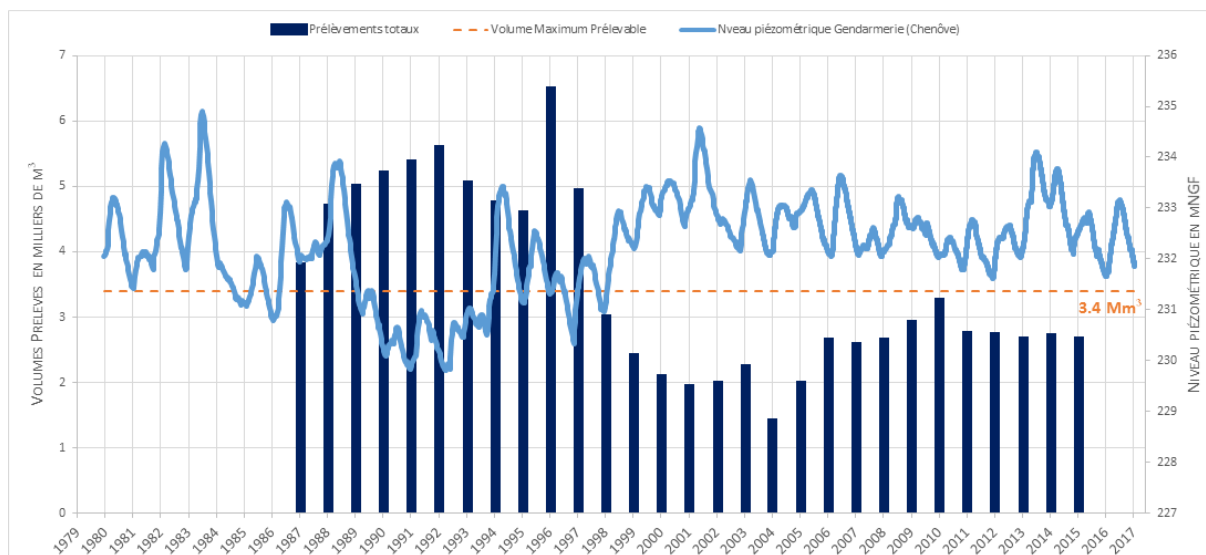
En résumé, sur la nappe de Dijon Sud :

- Pour l'AEP, la marge est encore de 18%,
- Pour l'irrigation, une hausse significative en 2015,
- Pour l'industrie, il n'y a plus de prélèvement direct connu.

USAGE	Volume prélevé (m ³)			Tendance		Volume prélevable (m ³)	Part du VP total consommée		
	2013	2014	2015	2013/2014	2014/2015		2013	2014	2015
BILAN Total AEP en nappe (hors CC des Gorgets)	2 576 614	2 599 870	2 498 710	↗	↘	3 050 000	84%	85%	82%
Eau Irrigation basses eaux (mai à septembre)= 100 000 m ³	48 867	63 681	131 264	↗	↗	300 000	49%	64%	131%
Eau Irrigation hautes eaux = 200 000 m ³	0	17 651	3 950				0%	9%	2%
Eau Industrielle	8 133	1 987	0	↘	↘	50 000	16%	4%	0%
Tous usages en nappe	2 633 614	2 683 189	2 633 924	↗	↘	3 400 000	77%	79%	77%

Eu égard à la courbe ci-dessous, il faut s'interroger sur la sécurisation des prélèvements sachant que le niveau piézométrique est en baisse depuis plusieurs années, même si les pompages sont beaucoup plus faibles que dans les années 90.

M. BOILLIN précise que la baisse du niveau de la nappe, observée ces dernières années, est majoritairement due au manque de précipitations notamment printanières.



Mlle MOMBERTRAND explique que les actions inscrites au contrat de nappe de Dijon Sud, signé le 19 mai 2016, répondront à cet objectif.

Il est ainsi programmé, les projets suivants :

- Gestion patrimoniale des réseaux, réduction des fuites des réseaux AEP,
- Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts pour maintenir les prélèvements avec un DMB inférieur,
- Réorganisation de l'irrigation proche de la Cent Fonts (pomper plus en amont) / stockage sur la période hivernale,
- Urbanisation = infiltration des eaux pluviales (fiable),
- Sécurisation de l'AEP avec la mise en place de plan de secours (intercommunalité).

Plusieurs personnes interviennent sur la création de retenues collinaires agricoles. Tous conviennent que c'est une démarche que les CLE se doivent d'accompagner ; néanmoins, les modes de financement actuels (impossibilité d'aides dans le cadre du plan régional pour le développement rural) ne permettent pas d'accompagner ce type de projets. M. COLLARDOT Benoit, ajoute qu'il existe des projets, notamment de maraichage sur la nappe de Dijon Sud mais que leur mise en œuvre est difficile du fait de l'absence d'une garantie de ressource en eau suffisante en période d'étiage.

3.4. Le bassin de la Vouge

3.4.a. Irrigation

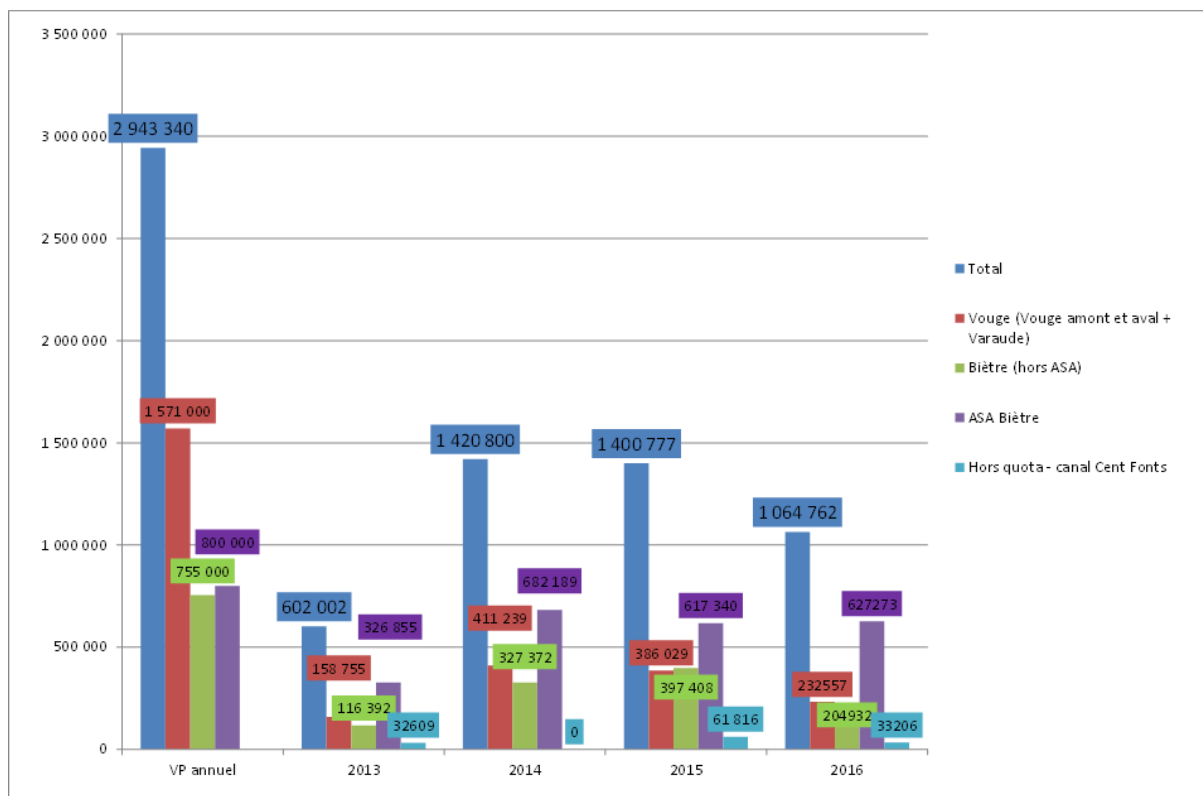
M. BOILLIN présente les chiffres pour les années 2015. Il présente deux tableaux récapitulatifs :

	Volume prélevé (m ³)			
	2013	2014	2015	2016
ASA BIETRE	326 855	682 189	617 340	627 273
BIETRE	116 392	327 372	397 408	204 932
Total Bièvre	443 247	1 009 561	1 014 748	832 205
VOUGE(s) + VARAUDE	158 755	411 239	386 029	232 557
Total - Irrigation	602 002	1 420 800	1 400 777	1 064 762
Hors quota - Canal Cent Fonts	32 609	0	61 816	33 206

	Ratio VP prélevé / prélevable			
	2013	2014	2015	2016
ASA BIETRE	41%	85%	77%	78%
BIETRE	15%	43%	53%	27%
Total Bièvre	29%	65%	65%	54%
VOUGE(s) + VARAUDE	10%	26%	25%	15%
Total - Irrigation	13%	30%	30%	23%
Hors quota - Canal Cent Fonts	sans objet			

Comme le montre le tableau ci-dessus, les prélèvements sont bien en deçà des volumes prélevables, mais il est rappelé qu'en 2015 la marge était également conséquente mais a été contrainte par plus de deux mois et demi de restrictions d'usage. L'ASA de la Bièvre, ayant pu stocker de l'eau en période hivernale, a été moins impactée par ces restrictions, ce qui relance la question abordée précédemment concernant le manque de financement des réserves collinaires.

Les volumes prélevés sur les territoires du bassin de la Vouge sont globalement à la baisse comme le montre le graphique ci-dessous. M. BOILLIN précise que les prélèvements agricoles sont liés principalement à la pluviométrie du moment et aux arrêtés de limitation d'usage.



3.4.b. Alimentation en Eau Potable

M. BOILLIN présente les chiffres pour l'alimentation en eau potable en 2015 et leurs évolutions depuis 2013.

	Volume prélevé (m ³)			Tendance			Volume prélevable (m ³)
	2013	2014	2015	2012/2013	2013/2014	2014/2015	
A Puits de la Râcle - BIETRE	117 279	171 229	252 698	↗	↗	↗	365 000
Puits de la Croix Blanche - BIETRE	292 910	326 886	351 848	↗	↗	↗	402 000
Total - BIETRE	410 189	498 115	604 546	↗	↗	↗	767 000
E Source de la Combe Lavaux - VARAUDE	70 574	53 974	70 592	↗	↘	↗	55 000
P Source de la Bornue - VOUGE Amont	217 226	251 018	276 735	↘	↗	↗	330 000
Puits de la Male Raie - VOUGE Aval	162 826	87 792	166 118	↗	↘	↗	365 000
Total - BV Vouge	860 815	890 899	1 117 991	=	↗	↗	1 517 000

	Arrêté Préfectoral	Tendance		
		2013	2014	2015
A Puits de la Râcle - BIETRE	2-déc.-13	32%	47%	69%
Puits de la Croix Blanche - BIETRE	19-avr.-16	73%	81%	88%
Total - BIETRE		53%	65%	79%
E Source de la Combe Lavaux - VARAUDE	25-nov.-13	128%	98%	128%
P Source de la Bornue - VOUGE Amont	25-janv.-16	66%	76%	84%
Puits de la Male Raie - VOUGE Aval	22-févr.-16	45%	46%	46%
Total - BV Vouge		57%	59%	74%

RENDEMENTS	Rendement observé [p104.3]*				Tendance			R _{objectif} SAGE
	R ₂₀₁₂	R ₂₀₁₃	R ₂₀₁₄	R ₂₀₁₅	2012/2013	2013/2014	2014/2015	
A Puits de la Râcle - BIETRE	74.60%	74.00%	78.85%	79.78%	=	↗	↗	75%
Puits de la Croix Blanche - BIETRE	75.00%	75.00%	72.49%	66.23%	=	↘	↘	
E Source de la Combe Lavaux - VARAUDE	cf. Bilan nappe de Dijon Sud							
P Source de la Bornue - VOUGE Amont	80.70%	78.20%	80.27%	82.90%	=	=	↗	
Puits de la Male Raie - VOUGE aval	non definissable				sans objet			

Là encore comme l'irrigation, les marges sont importantes (400 000 m³/an), hormis sur la source de la Combe Lavaux. Il faut noter que dans ce dernier cas, ce surplus de prélèvement n'influe quasiment pas les débits de la Varaude. Pour illustrer cette affirmation, il faut savoir qu'une augmentation 15 000 m³ n'engendre en moyenne qu'une baisse de débit de la rivière de 0.1 l/s. Ainsi, il est préférable d'augmenter ceux sur la Source de la Combe et diminuer d'autant, ceux sur la nappe de Dijon Sud au niveau du forage du Plain du Paquier.

Les prélèvements de 2016 au niveau de la Combe Lavaux ont été de 76 282 m³, valeur supérieure à 2015. Se pose alors la question d'engager dès maintenant une procédure de modification des volumes prélevables. M. CHARTON précise que si les prélèvements se maintiennent et que l'impact sur le milieu est nul, il faut engager une procédure de modification de l'AP.

Concernant les prélèvements industriels, la Malterie Franco-Belge est la seule industrie prélevant directement dans le milieu sur le territoire de la Vouge. Il est précisé qu'une procédure pour la création de nouveaux puits de prélèvement a été entamée en Août 2016 afin de diminuer les prélèvements via le réseau AEP. Ceci implique qu'à terme, les prélèvements AEP sur le bassin de la Bièvre pourraient diminuer de 50 000 m³ environ.

Il est à noter que les dernières procédures de révision des autorisations de prélèvement AEP sur le bassin de la Vouge sont terminées.

Pour conclure, M. BOILLIN présente une carte reprenant les diverses interconnexions et les volumes échangés entre les EPCI du bassin de la Vouge et de la nappe de Dijon Sud, ainsi qu'avec les bassins versants voisins. Il est également précisé que d'ici 2020 au plus tard, les EPCI à FP reprendront la compétence eau et assainissement, ce qui réduira le nombre d'EPCI sur le territoire à 4 contre 13 actuellement.

M. BOILLIN rappelle qu'une réflexion est en cours pour la création d'un syndicat unique (EPAGE) sur les bassins Tille-Vouge-Ouche. Cette structure devrait voir le jour entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2019. Il précise qu'un comité de pilotage ad hoc sera créé auquel les EPCI à FP seront associés.

Mme ZITO et M. FAVERJON remercient les personnes de leur présence et conclut en souhaitant que des solutions puissent être trouvées aux problèmes évoqués.

La Président de la CLE
Mme ZITO

Le Président de l'Inter CLE
M. FAVERJON

Les représentants du SBV
Secrétaires et animateurs de la CLE de la Vouge et de l'Inter CLE Nappe de Dijon Sud